

VILLE DE SAINT-CLAUDE Compte rendu succinct du CONSEIL MUNICIPAL	MEMBRES					
	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	
	33	30	3	3	00	
Date de la Séance JEUDI 01 JUIN 2017 à 19 h 00						

PRÉSENTS : Jean-Louis MILLET, Maire, Françoise ROBERT, Régis MARTIN, Herminia ELINEAU, Jacques MUYARD, Hélène REVERT, Michel BONTEMPS, Michel DUFOUR, Noël INVERNIZZI, Catherine JOUBERT, Harry LAVANNE, Philippe LUTIC, Céline DESBARRES, René GRANDCLEMENT, Isabelle BILLARD, Pierre FAVRE Jean-Claude GALLASSO, Annie GHENO, Sylvie VINCENT-GENOD, Jessica TARQUINIO, Chafia GRECARD, Jean-Laurent VINCENT, Claude VIDAL, Christiane GONZALEZ, Francis LAHAUT, Christiane DARMEY, Alain MOURET, Anne-Marie PERRIER-CORNET, Nadia LAHU, Olivier BROCARD.

EXCUSÉS : Pascal BRULEY (pouvoir à Françoise ROBERT), Charly GREGIS (pouvoir à Jean Louis MILLET), Guy COTTET-EMARD (pouvoir à Anne Marie PERRIER - CORNET).

----oo0oo----

SECRETAIRES DE SEANCES : Mesdames Céline DESBARRES et Jessica TARQUINIO sont élues secrétaires de séance.

Monsieur le Maire présente les condoléances du Conseil aux familles des personnes récemment disparues : Madame Christiane Mathon, Monsieur Guy Maugeais, Monsieur Gérard Ghéno, Madame Suzanne Waille, Monsieur Paul Bourzi, Madame Georgette Berthet, Monsieur François Quattrone, M. Daniel Bosne, Madame Marie-Rose Auger, Monsieur Bernard Acquistapace, Monsieur Paul Grappin.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire remercie la population du Haut Jura pour son soutien à l'hôpital lors de la manifestation historique du 13 mai. Le Comité, fort de ces encouragements mettra toute son énergie pour sauver les structures du Haut Jura.

----oo0oo----

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 20 AVRIL 2017

Le Conseil adopte à l'unanimité et sans observation le procès-verbal de la séance du 20 avril 2017.

II - CRC - RAPPORT D'OBSERVATION DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE POUR LES EXERCICES 2011 ET SUIVANTS

Le rapport porte sur les années 2011 à 2015 et donc sur deux municipalités. M. Lahaut et M. Millet ont apportés chacun leurs observations sur le rapport préalable de la Chambre Régionale des Comptes qui portait sur la régularité des actes de gestion, l'économie de moyens mis en œuvre et l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des Comptes.

III - AFFAIRES FINANCIERES

a) Acquisition de chèvres - attribution d'un numéro d'exploitation

Dans le cadre de sa politique d'entretien du cadre de vie, et afin de faire reculer les espaces embroussaillés, une chèvrerie locale a mis à la disposition de la ville un cheptel de dix chèvres. Le résultat étant satisfaisant, la municipalité propose l'acquisition de 24 chèvres qui seront parquées alternativement route de Genève, route de Lyon, rue saint-Blaise, rue du 8 mai 1945, rue Carnot, rue des Etapes au contour du cimetière. L'acquisition d'un cheptel oblige la Mairie à s'inscrire auprès de l'Etablissement de l'Elevage de Franche-Comté pour acquérir un numéro d'exploitation

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de 24 chèvres et autorise M. le Maire à signer les documents afférents à la création d'un numéro d'exploitation.

AFFICHÉ le 08 JUIN 2017

RETRÉ le

b) Programme d'éclairage public – subvention au SIDEC 2017

Le SIDEC propose une subvention de 8 220 € pour la réalisation de travaux concourant à une meilleure gestion du réseau d'électricité dont il a la charge. .

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ↓ d'approuver le programme d'éclairage public présenté et son montant,
- ↓ d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire,
- ↓ d'inscrire la recette à l'imputation 1328 du budget principal.

c) Adhésion au service technologie d'information et de Communication pour l'enseignement

Le SIDEC met à disposition des communes un service d'accompagnement sur la gestion du matériel informatique dans les écoles. Il s'agit aussi bien de procéder à l'inventaire des besoins que d'apporter une formation et aider à la commande publique du matériel informatique et de télécommunication.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ↓ approuver l'adhésion de la collectivité au service informatique mutualisé TICE du SIDEC,
- ↓ approuver les conditions financières, soit la somme de **920 €** (hors TVA), fixées pour l'année 2017 correspondant à 2 journées d'accompagnement,
- ↓ approuver la location mensuelle du dispositif d'enseignement numérique, soit la somme de **80 €** (hors TVA), à partir du mois de septembre 2017,
- ↓ approuver le principe d'une cotisation de maintenance des matériels à partir de l'année N+1 de façon à garantir le fonctionnement de la solution TICE du SIDEC, soit la somme de **230 €** (hors TVA), ajoutée au coût de maintenance des équipements concernés,
- ↓ autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

d) Dotation au concours des maisons, balcons et fenêtres fleuris

Traditionnellement il est proposé aux sanclaudiens de participer à l'embellissement de leur ville en fleurissant maisons, balcons et fenêtres. Un concours doté de plusieurs prix ponce leur contribution et chaque participant se voit remettre une récompense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions et la tenue de ce concours.

e) Tarifs de visite de l'exposition le Monde des Automates et convention de partenariat avec l'exposition Pipes et Diamants

Initialement, le tarif d'entrée au Musée du monde des Automates comportait trois grilles tarifaires. Pour faciliter une harmonisation avec le Musée de la Pipe et du Diamant, une grille simplifiée a été élaborée :

	Adultes	Enfants (6 à 16 ans)
Plein tarif	6,00 €	3,50 €
Tarif réduit	5,00 €	2,00 €

Une convention de partenariat définit les engagements de chacune des parties, à savoir :

- ↓ proposer à ses visiteurs le tarif réduit offrant la possibilité de visiter les deux expositions,
- ↓ mentionner sur les supports de communication jugés adaptés l'existence de ce partenariat,
- ↓ communiquer annuellement le nombre d'entrées adulte et enfant enregistrées à ce tarif partenarial pour les visiteurs en provenance de l'autre exposition.
- ↓ communiquer à l'autre partie toute fermeture exceptionnelle ou modification d'horaires au minimum une semaine au préalable dans la mesure du possible.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins huit abstentions adopte les tarifs et autorise M. le Maire à ratifier la convention.

IV – CONVENTIONS

a) Convention avec la Communauté de Communes Haut Jura St Claude / Musée de l'Abbaye

Le projet social de l'espace Mosaïque intègre dans ses activités l'accès à la culture. La mise en place d'actions partagées avec le musée de l'abbaye fait l'objet d'une convention de partenariat qui encourage un public le plus large possible à découvrir le musée et participer aux ateliers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ↓ Approuve le projet de convention de partenariat
- ↓ Autorise M. le Maire à signer la convention et à procéder à sa mise en œuvre par tous actes afférents.

b) Convention avec le Centre régional d'information Jeunesse – Cartes avantages jeunes

La carte Avantages Jeunes initiée par la Région Franche-Comté et relayée par le Point Information Jeunesse (PIJ) de la Ville permet aux jeunes d'accéder à de multiples activités à prix réduit ou même gratuitement. Elle leur permet également d'obtenir des réductions lors d'achats dans les commerces locaux.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire la participation de la Ville à ce dispositif, de valider l'augmentation du tarif d'un euro et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe et à mettre en œuvre cette offre par tous actes afférents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ↓ Reconduit la participation de la Ville
- ↓ Autorise M. le Maire à signer la convention avec le CRIL par délégation du Conseil Régional

V – DSP – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 3

Par contrat en date du 21 décembre 2012, la commune a confié à l'entreprise Suez la gestion du service public de l'assainissement collectif pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n° 3 qui a été rendu nécessaire par l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Ranchette, ce qui induit une augmentation tarifaire de 0.0142 € H.T. par mètre cube d'eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ↓ Approuver les termes de l'avenant n° 3
- ↓ Autorise M. le Maire à le signer

VI – PERSONNEL COMMUNAL

a) Plan de formation 2017,

Afin de répondre au mieux aux besoins de compétences exprimés par les agents, la Commune est engagée dans la mise en œuvre d'un plan de formation

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adopter le présent plan.

b) Modification du tableau des emplois permanents

Suivant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, certains postes doivent être modifiés

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- ↓ à procéder à la présente modification du tableau des emplois à compter du 07 juillet 2017
- ↓ à adopter le nouveau tableau des emplois
- ↓ à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sur ces emplois

VII – AFFAIRES FORESTIERES ET FONCIERES

a) Assiette et destination des coupes de bois - Année 2017

Les agents patrimoniaux de l'Office National des Forêts proposent chaque année, les coupes et les travaux qui pourraient être réalisés pour optimiser la production des bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité et les paysages.

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité :

- ↓ l'état d'assiette proposé par l'ONF
 - ↓ de fixer pour les chablis et les coupes de bois les destinations :
- et autorise M. le Maire*
- ↓ à signer le devis que lui présentera l'ONF pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure

- ✚ à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de vente et à signer tous documents afférents

b) Programme de travaux 2017 des forêts soumises au régime forestier

L'ONF propose des travaux de maintenance sur les parcours sportifs de Cinquétral et de Chevy et les rendre ainsi plus attrayants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ces projets de travaux forestiers et de mise en peinture des deux parcours.

c) Cession à l'OPH de deux lots dans une copropriété sise 9 rue de la Poyat

L'Office Public de l'Habitat (OPH) projette d'étoffer son offre locative par la création de deux logements supplémentaires dans l'immeuble, sis 9 rue de la Poyat, appartenant pour partie à cet organisme et à la commune, en transformant un ancien local à usage professionnel en appartements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire :

- ✚ à procéder à la cession du bien pour 10 000 €
- ✚ à signer tout acte afférent à cette démarche

VIII – MARCHES PUBLICS

a) Attribution de marché des titres-restaurants

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et la gestion de titres restaurant destinés à l'ensemble des agents municipaux à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période successive de douze mois.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire :

- ✚ à approuver le choix de la commission d'appel d'offres de retenir la Société EDENRED
- ✚ à signer tous les documents afférents à ce marché

-----oo0oo-----

Réuni en séance le 24 avril 2014, le Conseil municipal, se référant au CGCT a délégué au Maire certaines missions pour la durée de son mandat. Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

XI – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

a) Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil

- ✚ Signature d'une convention pour la Maison de la petite enfance
- ✚ Signature d'un bail de location 45 A rue du Fbg Marcel à Mme et M. Chat

b) Emprunt de 1 300 000 € pour le budget principal

Afin de financer les différents travaux en cours pour l'année 2017 sur le budget principal, la commune a décidé de mobiliser 1 300 000 € en contractant un emprunt auprès du Crédit Mutuel.

c) Emprunt de 700 000 € pour le budget annexe de la régie municipale d'électricité

La commune a décidé de mobiliser 700 000 € en contractant un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Saint-Claude et Haut-Jura pour financer les différents travaux sur la Régie Municipale d'Electricité durant l'année 2017.

d) création et modification de régies municipales. Elles concernent notamment :

- ✚ création de la Régie de recettes « le monde des automates »
- ✚ modification de l'appellation de la régie de recettes « école des sports » en régie de recettes « pôle sport »
- ✚ modification de la régie principale de recettes de l'Espace Mosaïque en régie principale d'avances et de recettes.

- e) **Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal relevant du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux auprès du Centre de soins infirmiers « AMELLIS MUTUELLES »**

M. le Maire informe du renouvellement de sa mise à disposition auprès du centre de Soins Infirmiers pour une durée de deux ans.

- f) **Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès de la commune de Villard-sur-Bienne**

M. le Maire informe de sa mise à disposition pour une durée de deux ans conformément aux termes de la convention.

-----oo0oo-----

Le Conseil à l'unanimité adopte par une motion solennelle son soutien plein et entier à la Commune des Hauts de Bienne pour son combat contre l'ARS et pour le maintien de tous les services offerts par l'hôpital de Morez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 30

-----oo0oo-----

Le Maire : Jean-Louis MILLET

